



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

autistes

Question écrite n° 1643

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la réflexion du comité d'experts sur l'intégration et l'éducation des enfants autistes mis en place auprès du Conseil de l'Europe. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer ce qu'a été la participation de la France à ce comité et les conclusions auxquelles il est arrivé.

Texte de la réponse

L'attention de la secrétaire d'État chargée de la solidarité a été appelée sur l'intégration des personnes handicapées porteuses de syndromes autistiques. Les traitements d'inspiration comportementaliste pour la prise en charge de l'autisme sont peu répandus en France. Parmi ces traitements, il est le plus souvent fait référence à la méthode LOVAAS (ABA : Applied Behavior Analysis) essentiellement développée aux États-Unis. Des études internationales se sont consacrées à cette méthode d'intervention précoce et intensive auprès des enfants atteints d'autisme. Ces études sont encore peu nombreuses et elles concernent des effectifs d'enfants très réduits. Les analyses conduites en France sur les données scientifiques relatives aux interventions éducatives pédagogiques et thérapeutiques proposées dans le cadre de l'autisme ne permettent pas actuellement de conclure à la supériorité de cette méthode par rapport à d'autres approches spécifiques de l'autisme. Cette question demeure au centre des travaux du comité de réflexion et de proposition sur l'autisme et les troubles envahissants du développement, et en particulier du groupe scientifique constitué en son sein, mis en place en avril 2007. Les experts s'accordent néanmoins sur la nécessité et l'urgence de définir un socle consensuel de bonnes pratiques de prise en charge des personnes atteintes d'autisme, permettant de développer sans attendre toute l'offre adaptée en garantissant le respect et le bien-être des personnes et de leurs familles. Dans les faits, de nombreux établissements sanitaires et médico-sociaux adaptent l'offre de prise en charge en diversifiant la palette des interventions thérapeutiques, ces dernières relevant de différentes méthodes approches selon les besoins des personnes souffrant de ces troubles. Par ailleurs, le plan autisme 2008-2010 en cours de préparation entend rassembler tous les acteurs au-delà des clivages pouvant exister sur les méthodes de prise en charge, pour faire émerger des constats partagés et avancer de nouvelles pratiques. Il faut enfin souligner que l'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux, mise en place courant 2007, a prévu dans son programme 2008 des analyses en vue de recommandations de bonnes pratiques relatives à la prise en charge des personnes autistes.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1643

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 juillet 2007, page 5045

Réponse publiée le : 18 mars 2008, page 2437